

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 14 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 14 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 avril 2023, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Isabelle LARDIN, Maire.

Etaient présents :

I. LARDIN	J.P. MARTIN	R. VOIZEUX
G. CASTENETTO	R. LEMOINE	S. GALDO
F. LAUNOIS	F. BOUARD	S. DOLEGEAL
G. VILLEMIN	A. LASSERTEUX	H. KWASIAK

Etaient absents :

M. KHOURI
J.P. MUGNIER

Etaient excusée : M. PARISEL a donné pouvoir à F. LAUNOIS

Secrétaire de séance : S. GALDO

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 24 MARS 2023

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2022 DE LA COMMUNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le compte de gestion 2022 de la commune dressé par le Receveur Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Conseil Municipal décide d'approuver le compte de gestion 2022 de la commune dressé par le comptable public de Chaumont.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE LA COMMUNE

Présenté par Mme le Maire,
Approuvé à l'unanimité sous la présidence de Jean-Pierre MARTIN, le compte administratif 2022 de la commune laisse apparaître les résultats suivants :

- Section d'investissement, un résultat excédentaire de 92 360.42 €
- Section de fonctionnement, un résultat excédentaire de 8415 €

AFFECTATION DU RESULTAT AU BUDGET

Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Conseil Municipal décide de reporter les résultats 2022, comme suit :

- au budget primitif de la commune, une recette de fonctionnement (R002) de 53 220,96 €
- au budget primitif de la commune, une recette d'investissement (R1068) de 39 139,46 €
- au budget primitif de la commune, une recette d'investissement (R001) de 8 415,00 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Après exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le conseil municipal décide de maintenir les taux suivants pour l'année 2023, à savoir :

- Taxe foncière sur le bâti : 37,06 % (part communale + départementale)

- Taxe foncière sur le non bâti : 26,13 %

- Taxe d'habitation sur résidence secondaire : 13,44 %

Les taux communaux restent inchangés par rapport à l'année 2022.

BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2023

Présenté par Mme le Maire,

Adopté à l'unanimité,

Le budget 2023 de la commune s'équilibre en dépenses et en recettes.

- section fonctionnement : 441 872,42 €

- section investissement : 379 142,06 €

BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT DE L'EUROPE 2023

Présenté par Mme le Maire,

Adopté à l'unanimité,

Le budget 2023 du lotissement de l'Europe s'équilibre en dépenses et en recettes.

- section fonctionnement : 40 875,46 €

- section investissement : 24 760,42€

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

A la demande de diverses associations, les membres du conseil municipal décident d'accorder les montants de subventions suivants :

ADMIR ANDELOT : 100 € Mme le Maire ne prend pas part au vote ni au débat.

RESTOS DU COEUR : 100 €

PREVENTION ROUTIERE : 100 €

ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG : 100 €

COMITE DE LUTTE CONTRE LE CANCER : 150 €

COMITE DES FETES : 3 000 €

ONAC : 100 €

AMIS DES VIEUX JOURS : 100 €

DEMANDE DE SUBVENTIONS DU COLLEGE DOLTO

Une demande de subvention du collège Dolto de Nogent pour un voyage à l'étranger est sollicitée pour 2 enfants.

Le conseil municipal décide de verser 70 € par enfant. Le montant sera directement versé au collège, les familles en seront informées.

INFORMATIONS DIVERSES

Feux d'artifice : jeudi 27 avril vers 20h15

Inauguration aire de jeux et city : samedi 3 juin à 11h

Cavalcade : dimanche 28 mai à Nogent

Journée citoyenneté : samedi 13 mai matin, des ateliers seront proposés.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 22 heures 55.

